



Le SICTAME vous informe

www.sictame-unsatotal.org



CONSULTATION des SALARIES sur les ASC

Le contexte

Les CE (*Comités d'Établissement de Paris et de Pau*) et le CCE (*Comité Central d'Entreprise*) de l'UES Amont/Holding ont un rôle important et généralement bien connu de gestion des **Activités Sociales et Culturelles (ASC)**, au bénéfice des salariés et anciens salariés.

Les CE gèrent les activités propres à chaque établissement, avec l'aide de diverses commissions (*Sociale, Culturelle, Sports, Voyages, etc.*).

Le CCE, quant à lui, gère les activités dites « communes », transférées par les deux CE. On parle ainsi des ASCC (*Activités Sociales et Culturelles Communes ou Centralisées*) : Jeunesse, Famille, Prêts Logement et Etudes onéreuses...

Le financement de ces activités provient principalement des dotations « patronales » versées par notre employeur Total, séparément, à chacun des deux CE de Paris et Pau.

Le montant de cette dotation, fixé dans un accord collectif au niveau de l'UES Amont/Holding, est égal à 2,5 % de la masse salariale (*somme des salaires payés par Total pour l'UES Amont/Holding*).

Les effectifs des salariés actifs, rattachés à chacun des deux CE, représentent environ 5 000 salariés pour Paris et 3 200 salariés pour Pau.

L'engagement pris par le SICTAME

Lors de la dernière campagne électorale pour les élections CE qui ont eu lieu en 2013, le SICTAME écrivait dans ses professions de foi :

« Et pour la prochaine mandature, le SICTAME continuera d'être force de propositions pour toutes les ASC et reposera la question de la mutualisation des dotations ».

Veut-on permettre à tous les salariés de l'UES Amont, qu'ils soient rattachés à Pau ou à Paris de bénéficier d'un même niveau de dotation moyenne ? Un écart important (*de l'ordre de 30 %*) existe aujourd'hui entre les deux sites ; d'où les disparités constatées, par exemple, par des collègues expatriés dans un même pays mais non rattachés au même CE, et la déception des salariés mutés de Paris à Pau.

La mutualisation des dotations au sein de l'UES Amont/Holding permet de réduire cet écart. Les élus SICTAME de Pau et de Paris ont engagé une réflexion commune et sont prêts à faire des propositions concrètes afin de parvenir à un consensus syndical permettant de progresser sur ce sujet.

Pourquoi un tel écart entre Paris et Pau ?

Cet écart est principalement dû au fait que les hauts dirigeants du Groupe (*par exemple ceux siégeant aux COMEX et CDEP*) sont basés sur Paris. Mais en fait, ces dirigeants sont les hiérarchies de tous !

On peut lire dans le Document de référence 2014 que ces dirigeants, au nombre de 29, ont touché une rémunération de 21,18 M€. Au taux de 2,5 %, ceci représente une dotation de 530 000 € et l'on peut supposer, sans trop de risque de se tromper, qu'ils ne sont pas de très gros consommateurs d'ASC.

Il faut aussi ajouter à cela la rémunération de la plupart des cadres dirigeants, dont les DG des filiales EP dans le Monde, rattachés au CE de Paris !

Le projet du SICTAME

EXPLIQUER LE PROBLEME ET CONSULTER LES SALARIES !

- Le personnel est très mobile entre Pau et Paris et ne comprend pas des fonctionnements différents entre les 2 CE ;
- Les expatriés (hors cadres dirigeants) ne sont pas traités à l'identique suivant qu'ils sont rattachés à Pau ou à Paris, ce qui entraîne des différences entre des personnes situées dans une même filiale, voire dans un même bureau ;
- Est-il juste que seul le CE de Paris profite de la localisation des cadres dirigeants sur Paris y compris de ceux qui ne travaillent pas sur Paris ?
- Nous souhaitons donc consulter les salariés sur la question de **la mutualisation des dotations entre Paris et Pau !**

Dans l'hypothèse d'une réponse favorable des salariés, il faudrait harmoniser prioritairement :

- Les définitions des ouvrants droit et des ayants droit des CE ;
- Le QAF : nombre de tranches (*1 tranche J existe en plus à Paris*) ; mode de calcul ; seuils entre tranches ; pourcentages de subvention (*en moyenne supérieurs de 5 % à Paris/Pau*) ; cas particuliers (*expatriés, impatriés, ...*) ;
- Les montants des plafonds de subvention en fonction du QAF ;
- Le niveau du sous-plafond Liberté (*70 % à Paris ; 60 % à Pau*), et les activités lui étant imputables (*voyages seuls à Paris ; voyages et locations de vacances à Pau*) ;
- Certaines prestations : les prestations « Liberté » (*voyages/vacances/centre de vacances...*) ; les aides scolaires aux salariés.

Quels bénéfices pour les salariés d'une réponse favorable ?

Sur la base des chiffres 2013, la dotation moyenne par salarié est de 2 600 € à Paris et de 1 980 € à Pau, soit un écart supérieur à 30 % !

Afin de minimiser l'effort financier que représenterait cette mutualisation pour le CE de Paris, le SICTAME propose de l'accompagner par une refacturation des dépenses relatives aux ASCC du CCE aux CE selon leurs consommations. En effet, l'observation historique de ces consommations montre que les salariés de Pau utilisent plus, en proportion, les ASCC que les salariés de Paris.


Tous calculs faits, l'impact de ce projet représenterait une baisse de dotation pour le CE de Paris de **6 %**, donc une baisse par salarié de 2600 € à 2444 €... rétablissant des conditions d'égalité d'accès aux prestations CE entre les salariés de Pau et Paris.


Et maintenant...

Nous prions les **salariés de l'UES Amont Holding** de nous donner leur avis sur cette proposition, en indiquant bien sûr leur CE de rattachement : **Etes-vous d'accord avec une réduction de la dotation du CE de Paris d'environ 6 % afin de permettre à tous les salariés de Paris et Pau d'avoir un accès égal aux prestations de leurs CE respectifs ?**

Merci de donner votre avis à l'adresse suivante : <https://fr.surveymonkey.com/r/ASCTOTAL>

Et si vous souteniez le SICTAME ?

	Oui, je souhaite répondre à votre appel :
Nom :	Prénom :
email :	
Société :	Lieu de travail :
Adresse :	
	Tél. :

SICTAME-UNSA-TOTAL	
• Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 téléphone : 01.47.44.61.71	
• Pau Bureau F16 CSTJF téléphone : 05.59.83.64.83	